

Frank Cannarozzo	à	Madame Le Procureur
Conseiller municipal d'Aulnay		Tribunal de Bobigny
11 bd de Gourgues		173 Avenue Paul Vaillant-Couturier
93600 Aulnay-sous-Bois		93008 Bobigny Cedex

Aulnay, le 07/07/2011

Madame le Procureur,

Je viens d'apprendre par voie de presse que la Ville d'Aulnay-sous-Bois avait été condamnée par le Tribunal administratif de Montreuil dans le différend qui l'opposait à la société « Petit Forestier ».

Au mois de mars dernier, l'ensemble des conseillers municipaux d'Aulnay, comme vous-même, a été averti de cette curieuse affaire par une lettre anonyme. Rien ne nous permettait de penser que les choses n'avaient pas été faites dans les règles mais le jugement rendu par le Tribunal administratif change désormais cette donne.

Nous savons à présent que la société « Access Car » s'est vu attribué irrégulièrement ce marché au détriment de la société « Petit Forestier ». Des accusations sans preuve ont été formulées dans cette lettre anonyme. Le jugement rendu sème évidemment le doute même si rien ne nous permet d'avoir un avis.

Aussi afin que ce doute soit dissipé, je vous demande d'ouvrir une information judiciaire afin de répondre à deux questions essentielles :

La société « Access Car » a-t-elle réellement été favorisée par un ou plusieurs membres de la commission d'appel d'offres de la Ville d'Aulnay dans ce marché ?

L'écart de 56000€, dont les aulnaysiens ont été lésés à cette occasion, a-t-il profité à un tiers ayant joué un rôle afin d'obtenir ce « favoritisme » ?

Il est capital que des réponses soient apportées, car les aulnaysiens comme les élus ont besoin de ces réponses. Aussi je compte sur votre diligence pour agir au mieux des intérêts de nos concitoyens.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame le Procureur, mes plus respectueuses salutations.